

2026-052



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 30 mars 2026 – Délibération n°052

Convocation envoyée,  
affichée le : 24/03/2026

### **Objet : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

\*\*\*\*\*

#### **Nombre de membres :**

En exercice : 29  
Présents : 29  
Pouvoirs : 0  
Votants : 29  
Absents : 0

L'an deux mil vingt-six le trente mars à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

**Président de séance** : Monsieur Fabrice FRAYSSINET  
**Secrétaire de séance** : Monsieur Paulin NIBOULIES

\*\*\*\*\*

#### **Résultats :**

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents** : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT- ANTONIN - Paul BERGONNIER - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - René-Paul AVIGNON - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE – Marion PLENACOSTE – Laurent ROBERT

#### **Liste des délibérations**

affichée le : 03/04/26. **Absents** : Néant

## EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** énonce que les articles L.123-6 et suivants du code de l'action sociale et des familles prévoient que les membres du conseil d'administration élus par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, selon la représentation proportionnelle à la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

Chaque conseiller municipal, ou groupe de conseillers municipaux, peut présenter une liste de candidats, même incomplète. Dans ce cas, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges attribués à celle-ci, le ou les sièges non pourvus sont attribués aux autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Lorsque plusieurs listes présentent un même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci sont attribués à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au candidat le plus âgé.

2026-052

Par délibération n° 2026 - 051 du 30 mars 2026, le conseil municipal a fixé à 16 le nombre de membres élus en son sein pour siéger au conseil d'administration dont la moitié est élu au sein du conseil municipal.

Une seule liste se porte candidate :

Liste n°1
Béatrice GIRAL VIALA
Myriam LACAN
Vanessa TONNEAU
Cindy PERE - BEDEL
Amandine SAINT ANTONIN
Paul BERGONNIER
Evelyne DURAND
Françoise PRADEL

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, leur nomination prend effet immédiatement.

**Après avoir entendu l'exposé,**

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** l'article L.2121-21 du CGCT ;

**Vu** les articles 123-6 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** la délibération 2026 - 051 du 30 mars 2026 ;

### **DECIDENT**

**ARTICLE 1** : **DE PROCLAMER** Béatrice GIRAL VIALA, Myriam LACAN, Vanessa TONNEAU, Cindy PERE – BEDEL, Amandine SAINT ANTONIN, Paul BERGONNIER, Evelyne DURAND et Françoise PRADEL membres du conseil d'administration du CCAS ;

**ARTICLE 2** : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

Le Maire  
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance  
Paulin NIBOULIES



2/2

